

Réf: Dossier N° : 47566

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « LA CITE DES MERVEILLES » en abrégé «LCDM »

Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE, 01 BP 6651 ABIDJAN 01

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22 Mars 2018, et enregistrés au CEPICI le 26 Mars 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « LA CITE DES MERVEILLES » en abrégé «LCDM ».

Objet: Achat-vente de marchandises diverses, Prestations de services, Achat-vente de matériels informatiques et bureautiques, Achat-vente de fournitures et matériels de bureau, Exploitation d'imprimerie, Représentation commerciale, Constructions, Bâtiments, Aménagement, Nettoyage..Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE, 01 BP 6651 ABIDJAN 01

GERANT: Madame OUADI TINA AMINATA LESLIE.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-08391 du 26/03/2018 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°7650 du 26/03/2018

Pour Avis

Le CEPICI

